

Edition du "REVEIL DU NORD"

106 bis, rue de Paris, LILLE

Bureaux à PARIS, 41, boulevard Haussmann (7^e)

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

ROUBAIX : 45, Rue de la Gare, 45

TOURCOING : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Pour éviter les accidents aux passages à niveau

Un dispositif d'éclairage inventé par un cheminot a été expérimenté avec succès à Lille

Un modeste cheminot de la Compagnie du Nord, M. Ghesquière, employé au service de la voie, en gare de Lille, vient de concevoir un projet d'éclairage des passages à niveau, qu'il a mis au point ensuite, après avoir exercé, lui-même, les appareils que les ingénieurs ont examinés en plein fonctionnement.

Ce dispositif d'éclairage, destiné à prévenir les nombreux et trop fréquents accidents qui



L'APPAREIL INSTALLÉ SUR LA BARRIÈRE

se répètent aux passages à niveau, a fait nous assurer-on, l'Administration des techniciens de la Compagnie du Nord, qui se disposent à demander à l'Administration son application rapide sur tout le réseau. Il va sans dire que l'invention dont ce jeune employé est l'auteur, pourra intéresser également d'autres administrations : Douai, Tourcoing, etc.

Voici succinctement en quoi elle consiste : Au passage à niveau du Grand Balcon, à Vieux, un dispositif d'éclairage électrique de la barrière a été installé et fonctionne, à la satisfaction de tous.

L'appareil, ainsi que le montre notre photographie, consiste en une boîte en tôle de 40 x 40, dont la face est composée d'un écran muni d'une barrière, modèle du Tourcoing-Club, derrière lequel se trouvent un verre et des lampes électriques.

Lorsque la barrière est fermée, l'appareil est placé dans l'axe de la route ; lorsqu'elle s'ouvre, l'appareil suit naturellement son mouvement ascensionnel.

L'éclairage, par transparence, de l'écran, est obtenu au moyen d'un interrupteur au télescope. La nuit, quand la barrière est fermée, l'écran, tout de rouge alluminescent, aperçu à grande distance, semble barrer la route aux voyageurs. Il interdit, en tout cas, très efficacement, l'accès du passage à niveau. Si le passage est libre, l'appareil qui a suivi la courbe de la voie (à 0 m. de la barrière), est à « feu blanc », le mercure établissant le contact. Un avantage intéressant est signalé enfin est celui-ci :

Dès que la barrière baisse, à peine s'elle décrit un arc de 40°, que les feux rouges remplissent les feux blancs, prévenant ainsi les automobilistes du danger qui leur y a pour eux de poursuivre leur chemin. L'appareil est simple, peu coûteux et il est le meilleur que, le plus rapidement possible, il soit appliqué partout. Nous avons appris qu'un deuxième essai aurait lieu incessamment au passage à niveau de la gare d'Haubourdin.

Des accidents comme celui survenu tout récemment à Haubourdin, se produisent encore très malheureusement, tant que les passages à niveau existent, mais l'invention de M. Ghesquière appliquée partout, les évitera souvent.

Nous applaudissons de tout cœur aux résultats obtenus par ce modeste cheminot ; nous l'en félicitons sincèrement et souhaitons qu'il soit encouragé comme il le mérite.

R. L.

Advertisement for a romance novel: 'C'est un roman d'amour de Calvaire d'une amoureuse que nous publions dimanche'.

UN JEUNE ATHLÈTE



La jeune Polonoise a succombé à ses blessures

Nous avons relaté dans notre journal d'hier, le drame passionnel qui s'était déroulé dans une ferme du hameau d'Arvin, dépendant de Marez, Paroisse de la commune de Lécoulter, un jeune homme, Alois Desay, 21 ans, originaire d'Auseghem (Belgique) avait tiré deux coups de revolver sur une Polonoise, Popieluck Browinski, originaire de Joroslaw (Pologne) qui servait dans la même ferme que lui, puis retournant son arme contre lui, le meurtrier s'était logé deux balles dans la tête.

Les deux victimes, qui se trouvaient dans la ferme, avaient été transportées dans l'infirmerie de mercredi à l'hôpital Saint-Julien, de Cambrai. La jeune Polonoise est décédée mercredi à 20 heures, sans avoir repris connaissance.

Quant au meurtrier, il a subi dans la soirée, l'opération du trépan. Son état reste très grave, mais cependant on ne désespère pas de le sauver.

L'or au service de la science



M. Édouard de ROTHSCHILD

qui vient de faire un don de trente millions de francs pour la création d'un Laboratoire de Biologie-Physico-Chimie.

Le mystère d'Haubourdin

Une nièce du vieux batelier s'appelle bien « Eugénie »

On sait que le vieux marinier Isidore Vanhove, trouvé ligotté et noyé dans le Vieux Canal, d'Haubourdin, avait quitté l'asile des Petites, 40, rue Saint-Sauveur, à Lille où il était hospitalisé, après avoir reçu une lettre de Saint-Denis, signée « Eugénie Vanhove », une de ses nièces, avait-il dit.

Des parents du vieillard décédé avaient déclaré ne pas connaître de nièce au Vieux Canal, pendant ce nom. On se demandait donc, si la signature n'était pas apocryphe, ou si la lettre portant ce nom, n'avait pas constitué un piège, pour attirer le vieillard. Les recherches faites jusqu'à présent pour retrouver la nièce en question sont restées infructueuses.

Néanmoins, M. Glorian, juge d'instruction, a pu établir qu'une fille du nom de Germaine, disparue, nommée Germaine, porte bien le nom d'Eugénie.

Il s'agit maintenant de la retrouver, pour savoir si elle est bien l'auteur de la lettre de rappel.

Tout porte cependant à croire que la lettre de Saint-Denis amant bien d'elle. Le mystère de la missive, cause du départ de l'Asile du vieux batelier, ne tardera dans plus à être élucidé.

De nouvelles inculpations ?

D'ant part, M. Glorian, juge d'instruction, a interrogé hier le femme Camille Deshayes, et Demarec, deux des inculpés du vol en préjudice du vieux Vanhove, en présence de leur défenseur, M. Gaston Moithey.

L'interrogatoire a porté surtout sur l'emploi du temps des deux inculpés après le vol, et sur les relations qu'ils entretenaient avec Dubois.

Les déclarations recueillies jusqu'à présent par le magistrat instructeur, confirment l'hypothèse du crime, en raison des lacunes bizarres qu'elles comportent.

Les millions de briques, les bateaux "fantômes" d'un escroc lillois

Celui-ci nommé Emile Paradis est resté introuvable

Le Périguet de Lille s'occupe actuellement d'une singulière affaire d'escroquerie. Un individu, nommé Emile Paradis, 39 ans, ex-agent commercial à Lille et résidant à Warrington, se dit propriétaire d'un stock considérable de briques, avait fait mettre en circulation de nombreuses traites.

Une plainte ayant été déposée contre l'individu en novembre 1926, nous avons attendu l'enquête en cours en Belgique sans jamais avoir d'exposer cette affaire afin de ne pas en gêner l'instruction.

Une bonne affaire

Le sieur Paradis, dont on ne connaît pas très bien le passé, avait imaginé un bon coup pour se procurer de l'argent.

Il s'était tout simplement prétendu propriétaire de 34 millions de briques, provenant du service de la Reconstruction Belge. Ces briques, dit-il, étaient destinées pour les constructions à Comines (Belgique) et à Neuve-Eglise.

L'enquête a établi que deux de ces stocks existaient bien, au Brabant et à Neuve-Eglise, mais qu'ils n'appartenaient à Paradis que dans son imagination.

Paradis, qui invoquait des prétendus marchés, entra en relations avec M. Stouffer, M. Stouffer, M. Mulhouse pour la fourniture des matériaux dont il se disait l'acquéreur.

Une histoire de bateaux

L'habile escroc ne fut pas très emprunté pour prouver l'expédition des briques, en question. Il fabriqua tout simplement des connaissances fictives, annonçant que les bateaux les transportant étaient chargés à différents endroits.

Les connaissances étaient si bien établies que le destinataire qui attendait les briques, tira un certain nombre de traites au profit de l'expéditeur.

Les traites d'expédition d'escroc ont été trouvés des noms de bateaux imaginaires, tels que : « Gamin », « Baptiste », « Cabache », « Abeche », « Alice », etc.

Bien entendu, aucun d'eux n'est jamais arrivé à destination pour cause.

Le destinataire adressa à plusieurs reprises des réclamations à la suite desquelles l'escroc expliquait qu'il ne s'agissait que d'un retard et que les bateaux se trouvaient en escale à tel ou tel endroit.

L'affaire se complique

Pendant que les pourparlers étaient en route avec Paradis, M. Stouffer, de son côté, des engagements de vendre des briques, qui n'arrivaient toujours pas.

Les acheteurs, à leur tour, tirèrent des traites sur leur fournisseur, sans recevoir les fameuses briques.

Enfin, ce qui compliqua l'affaire, fut que M. Stouffer avait vendu son entreprise à un banquier de Paris, M. Feller, ce fut voyant le nombre de traites qui se trouvaient en circulation et un souffrance, par suite des marchés traités pour les stocks « fantômes » de briques, que M. Stouffer et Feller se désistèrent d'une plainte au parquet de Lille contre Paradis.

De l'enquête faite en Belgique, il résulte bien que Paradis n'a jamais été acquéreur d'aucune quantité de briques.

Où se trouve l'escroc ?

M. Richaert, juge d'instruction, qui avait été saisi de la plainte, s'est dessaisi de l'affaire au bénéfice de M. Henaut, juge d'instruction, qui a mené l'instruction.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre Paradis, qui, jusqu'à présent, est resté introuvable. On le croit réfugié en Belgique, mais on croit que l'extradition ne pourra pas être obtenue pour ce qui est de la plainte en Belgique.

Ajoutons que de toutes les traites mises en circulation, Paradis n'a pu en encaisser que quelques-unes, dont le montant s'élevait à 20.000 francs environ.

L'horrible assassinat d'une vieille femme à Labuissière

Le Marocain qui décapita M^{me} Mons a pu parler, mais pour accuser !

Nous avons publié hier des détails sur la sanglante tragédie qui s'est déroulée mercredi à midi, à Labuissière, par vengeance, le Marocain Elhadj Ibrahim Abderrahman ben Amed, trancha à coups de rasoir la tête de la mère de son épouse, Mme veuve Mons, âgée de 69 ans. Le meurtrier, qui avait tenté de se suicider en essayant de se couper la gorge avec son arme, a été admis, d'instinct, que nous l'avons dit, à l'hôpital de Béthune.

Avant d'être transporté à Béthune, l'assassin, qu'on avait retrouvé couché sur son lit, et paraissant inanimé, n'avait pu ou voulu répondre aux questions que lui posait M. Aubertot, Procureur de la République.

En arrivant à l'hôpital de Béthune, le Marocain retrouva subitement la parole mais pour nier et accuser un Européen !

C'est Européen, grande moustache

« C'est pas moi qui lui, dit-il dans son jargon d'Arabe, c'est européen, européen, grande moustache ».



Le Marocain ELHADJ IBRAHIM, qui décapita M^{me} Veuve Mons

Mais il ne put donner ni de nom ni de signalement. Il n'y a à la prison d'étonnant, car il est de nationalité marocaine, mais pris sur le fait, les arabes n'avaient jamais. Pourtant le Marocain, qui ne semble pas trop souffrir de sa blessure, a dû beaucoup moins appuyer sur sa gorge que sur la tête de sa victime.

D'ici quelques jours, sa blessure, qui n'est que superficielle, sera cicatrisée et Ibrahim pourra être transféré à l'infirmerie de la prison. Ce projet doit être communiqué à M. Delaux, juge d'instruction, pour l'apprécier.

Il y eut une lutte terrible entre la victime et le meurtrier

D'autres traits nous paraissent intéressants de ce drame, les renseignements que nous avons recueillis sur place le jour du drame.

Mme Veuve Mons, dont le cadavre a été autopsié par M. le docteur Quenec, médecin légiste, indépendamment des coups à rasoir qui lui ont décapité presque la tête, porte encore quatre coups de couteau à l'abdomen.

Il est très probable que l'assassin, qui voulait obtenir de sa victime l'adresse de son père, la femme de son oncle, et la position dans laquelle se trouvait la veuve Mons, quand on découvrit son corps, démontra que la pauvre vieille dut engager une lutte avec son meurtrier, mais celui-ci, l'ayant vaincue, s'efforça d'appuyer la tête sur son genou pour lui trancher la tête avec son rasoir, ce qui explique la large tâche de sang que porte le pantalon du Marocain, pantalon qui a été saisi, ainsi que le couteau et le rasoir retrouvés dans la chambre où s'est déroulé le drame.

La lettre qui accuse

La culpabilité du Marocain ne semble faire aucun doute. Quelques jours avant le crime, il n'y a pas rédigé une lettre à l'adresse d'une personne, lettre qu'il qualifie d'« amour » et qui fut découverte sur les lieux du crime, dans laquelle le Marocain, dans son barbare, laissait prévoir qu'un dénouement fatal se produirait bientôt. Il en roula à la veuve Mons, qui l'avait quitté, ainsi qu'à sa mère, Mme veuve Mons, qu'il injurait en l'accusant de se livrer à la boisson. Cette lettre, qui est considérée comme un aveu, et des déclarations faites par le meurtrier, a également été saisie et jointe au dossier.

Brabim, le Marocain, nie son crime, mais devant le magistrat qui l'interroge, dans quelques jours, n'aura-t-il pas à répondre ?

UN DÉBITANT TUE PAR SON ANCIEN GARÇON DE CAFE

M. Henry Deneville, âgé de 53 ans, qui exploite un bar, 5, rue de Bac, à Paris, recevait mercredi soir à son domicile un garçon de café, Edmond Franchet, qui avait été, il y a quelques mois, à son service. Celui-ci avait été fiancé à la bonne de l'établissement, Mlle Renée Pellerin, mais les fiançailles étaient rompues depuis huit jours.

Franchet se présentait mercredi soir, au bar, et demandait à revoir la jeune femme, M. Deneville, qui avait quelques raisons de craindre ses violences refusa nettement de faire appeler son employé. Et, après quelques minutes de discussion violente, Franchet, pris d'une colère aveugle, tira de sa poche un revolver et visa le débitant, qui fut atteint au sein droit.

M. Deneville, transporté à l'hôpital de la Charité, a succombé au cours de la soirée. Quant au meurtrier, il a réussi à s'échapper à la faveur de l'émotion qu'engendra le drame.

BEURRE A 5 FR. 50
ŒUFS A 0 FR. 45

On télégraphie de Charolles : Le prix du beurre vient de subir dans la région une diminution importante depuis la semaine dernière. Les prix moyens qui étaient de 11 à 12 fr. la livre, à la fin du mois d'avril, sont tombés à 8 fr. aux deux derniers marchés de la Clayette et Charolles.

On croit que cette baisse va encore s'accroître durant tout le mois de mai, par suite du bon état des prairies et d'abondance d'herbe.

Le prix des œufs demeure stationnaire et varie de 5 fr. 25 à 5 fr. 50 le douzaine.

EN DEUXIEME PAGE. — A la Cour d'Anvers du Nord. Un cheminot bigame condamné à 2 ans de prison ; Le sexagénaire meurtrier de Trélon, acquitté.

EN CINQUIEME PAGE. — Notre Chronique illustrée : Le « REVEIL DU CINEMA ».

LA "MÈRE AUX CHIENS"



M^{me} Gaudin et la mère aux chiens

M^{me} Gaudin et la mère aux chiens comme on l'appela familièrement dans tout le pays, recueillie par bonté d'âme, malgré sa pauvreté, tous les pauvres chiens errants. Elle les loge et les soigne avec un dévouement sans borne, dans la chétive et étroite mansarde qu'elle a aménagée de toutes grâces et de toutes races, sont heureux d'avoir trouvé un cœur sensible à leur douleur et à leur abandon.

M^{me} Gaudin et la mère aux chiens comme on l'appela familièrement dans tout le pays, recueillie par bonté d'âme, malgré sa pauvreté, tous les pauvres chiens errants. Elle les loge et les soigne avec un dévouement sans borne, dans la chétive et étroite mansarde qu'elle a aménagée de toutes grâces et de toutes races, sont heureux d'avoir trouvé un cœur sensible à leur douleur et à leur abandon.

Les travaux parlementaires reprendront le 10 Mai

Le programme de cette seconde partie de la session.

Les travaux parlementaires suspendus depuis le 9 Avril, vont reprendre le 10 Mai à la Chambre et le 17 Mai au Sénat.

Le programme de cette seconde partie de la session ordinaire de 1927, va se trouver au Palais-Bourbon particulièrement chargé.

L'ordre du jour de la séance de rentrée mardi prochain ne comporte, il est vrai, que des projets secondaires ; mais la conférence hebdomadaire des présidents de groupes qui s'ouvrira le jeudi suivant, aura à décider l'ordre de discussion de réformes d'une réelle importance : la réforme militaire, la réforme douanière, la réforme électorale, la réaffirmation des décrets d'urgence, le projet de gestion du monopole des allumettes, etc.

La réorganisation de l'armée

Le projet d'organisation générale de l'armée sera sans doute inscrit par la conférence hebdomadaire des présidents, en tête de l'ordre du jour.

Le rapport élaboré par M. Sencé, sera distribué aux députés, dès la rentrée.

Ce projet doit être complété par deux autres textes : l'un concernant le recrutement ; l'autre relatif aux cadres et effectifs.

La Commission n'a pas encore statué sur ces deux textes.

Le but principal de la réorganisation de l'armée est de faciliter la réduction à un an de la durée du service militaire ; le point le plus délicat de la réforme consistant à définir les conditions auxquelles cette réforme pourrait être accomplie.

Le Gouvernement demandera qu'il soit nettement entendu que ces conditions seront « préalables » à l'institution du service d'un an.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Le crime mystérieux de la Cour du Lion d'Or à Lille

Interrogé à nouveau hier "Tintin" a fourni un alibi plus que suspect

Comme nous l'avons fait prévoir, les intéressés se réunissent de nouveau à Lille, sur la triste et sanglante passe du bandit Escoubas dit « Tintin » l'auteur présumé du crime de la Cour du Lion d'Or, ne pouvant manquer de mettre en branle la justice.

Sans tarder en effet, M. Glorian, juge d'instruction, a appelé hier, en son cabinet, le redoutable escarpe, et l'a mis en demeure, de s'expliquer une fois de plus, sur son emploi du temps le soir du crime.

M. Glorian ne s'attendait certes pas à ce que le meurtrier mis en cause qui a eu si souvent affaire avec les juges de son pays, et d'ailleurs, n'est pas romain, en effet, de laisser prendre aux juges ses habits d'usurier, qui lui sont légitimes.

Comme d'habitude, « Tintin » a donc ergoté, aux questions brèves qui lui étaient posées, il n'a fourni que de vagues réponses, en contradiction formelle avec celles de sa maîtresse accusatrice, inutile de dire que son attitude, ses fantaisies n'ont fait que renforcer les soupçons légitimes qui pesent déjà sur lui.

L'interrogatoire d'hier, si négatif qu'il ait été, a donné toutes raisons de penser, que l'affaire n'est pas liquidée, que le dernier mot n'est pas dit.

"Tintin" ne rira pas toujours

Hier donc, « Tintin » comparait devant les juges de plus, devant M. Glorian, juge d'instruction, en présence de son défenseur, M. Destombe.

Une confrontation était prévue. Elle a dû être remise par suite de l'absence involontaire de M. Kah, avocat de Jeanne Roussillon.

Comme de coutume, c'est également, s'agissant de l'heure, que le bandit s'est présenté devant le magistrat.

Interrogé sur le crime, « Tintin » s'est contenté de répondre :

« Jamais je n'ai fait ça... Vous savez bien que je n'en suis pas capable... »

Appelé à préciser son emploi du temps la nuit du crime, Escoubas, quelque peu embarrasé, fournit l'alibi suivant :

« A l'époque, le crime de la fraude, je ne travaillais pas. Le soir du crime, j'ai joué aux cartes, dans un bar de la rue Saint-Nicolas, à Lille, avec le patron (dont il donna le nom), un nommé... »

« Le patron, un nommé... qui est en prison actuellement et qui est nommé Gratin, dit le « Communiste », en raison de ses odieuses avances. »

Jusqu'à quelle heure avez-vous ainsi joué ?

« Toute la nuit... Telle est la réponse vague que donna Escoubas. »

L'interrogatoire se prolongea ainsi, durant près de 2 heures, « Tintin » ne fournissant aucune explication plus précise, plus explicite. On le renvoya donc à la prison.

L'interrogatoire avait révélé cependant les contradictions flagrantes qui existent entre l'alibi du bandit et celui de sa maîtresse.

Celle-ci a affirmé, en effet, comme nous l'avons dit, que « Tintin » était allé le chercher vers 11 heures, dans un appartement de la rue de Tournai, où elle se trouvait et que tous deux étaient rentrés à leur domicile, sur la rue de Gand, vers minuit.

M. Dionis, le ténancier de la maison qu'habitait le couple, indiscret, de son côté, a déclaré que « Tintin » et sa maîtresse, sont sortis ce soir-là à 10 heures de chez lui, pour rentrer vers 11 heures. Cette constatation n'est d'ailleurs plus trop à l'honneur que jamais le couple ne rentrerait si tôt. On sait enfin, que le crime a été commis vers 10 h. 30.

Les déclarations de « Tintin », on le voit, sont plus que suspectes.

Le bandit ralle, mais il ne rira peut-être pas toujours.

EN HAUT : La porte d'entrée de l'Institut. — AU MILIEU : Les conseillers au cours de leur séance. — EN BAS : Une vue intérieure de l'établissement.

Les membres du Conseil général du Nord ont visité hier l'Institut Départemental des Sourds-Muets et des Aveugles à Ronchin

Le Conseil général du Nord a décidé d'organiser une tournée d'inspection dans les établissements de l'enseignement public. Il a décidé d'organiser une tournée d'inspection dans les établissements de l'enseignement public. Il a décidé d'organiser une tournée d'inspection dans les établissements de l'enseignement public.

Le Conseil général du Nord a décidé d'organiser une tournée d'inspection dans les établissements de l'enseignement public. Il a décidé d'organiser une tournée d'inspection dans les établissements de l'enseignement public. Il a décidé d'organiser une tournée d'inspection dans les établissements de l'enseignement public.